

Service de l'urbanisme

453, rue St-Denis Saint-Alexandre (Québec) JOJ 1S0 Téléphone : 450 346-6641 | poste 4 inspectrice@saint-alexandre.ca

Date : _____

DEMANDE DE PIIA – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

(version 2024)

Règlement 21-382

ZONE VISÉE PAR LES TRAVAUX :					
IDENTIFICATION DU REQUE	RANT				
Nom :	Prénom :				
Entreprise (si applicable) :					
Adresse :	Ville :				
Code postal :	Téléphone :				
Adresse courriel :					
Demande réalisée en tant que	: propriétaire mandataire (si oui, fournir une procuration et remplir la section suivante)				
IDENTIFICATION DU PROPE	RIÉTAIRE				
Nom :	Prénom :				
Téléphone :	poste :				
Adresse courriel :					
IDENTIFICATION DE L'IMM	EUBLE OU DU LOT FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE				
Adresse :					
Numéro(s) de cadastre :	de cadastre : Numéro(s) de lot(s) projeté(s) :				
TYPE DE DEMANDE					
□ Construction □ Réno	vation Agrandissement Enseigne Bâtiment accessoire				
Date prévue pour la réalisation	n des travaux :Valeur estimée des travaux :				
Description sommaire du proj	et :				
DÉCLARATION DU REQUÉR	ANT:				
également qu'une demande	e les renseignements produits sont véridiques, exacts et complets. Je comprends e de permis devra être déposée à la suite de l'approbation PIIA et qu'il est <u>interdit</u> evant l'émission du permis :				

Signature du requérant :

DOCUMENTS REQUIS (À VALIDER AVEC L'INSPECTRICE)

REQUIS	REÇU	Format des plans : 11 x 17 ou plus grand obligatoire à l'échelle Copie électronique de tous les plans et documents requis, en format PDF
		Le formulaire <i>Demande de PIIA – Comité consultatif d'urbanisme</i> dûment rempli et signé incluant les informations suivantes : • Une lettre de procuration du propriétaire, le cas échéant; • La description complète du projet (annexer une page au besoin) : définir la vision du projet, les choix retenus et fournir les explications pertinentes à la bonne compréhension du programme proposé;
		Plan d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant : Projet visé : Limite de propriété, dimension, superficie du terrain et numéro cadastral; Servitudes existantes et projetées sur le terrain; Infrastructures existantes ou projetées incluant le tracé de l'emprise des rues, les sentiers piétonniers, les trottoirs et les voies cyclables; Localisation et dimension de toutes les constructions et ouvrages et leurs distances par rapport aux autres constructions et lignes de propriété; Localisation, le nombre et les dimensions projetées des accès au terrain et des aires de stationnement; Localisation des bornes électriques et conduits souterrains existants et projetés; Caractéristiques naturelles du terrain telles que tout arbre existant de plus de 10 cm de diamètre mesuré à 1 mètre du sol, les aires boisées, le talus, les niveaux de terrains, etc. avant et après les interventions; Emplacement des cours d'eau, milieux humides, plaines inondables, limites des hautes eaux et de la rive, le cas échéant, la hauteur et la pente du talus de la rive doivent être inscrites; Limites des zones de contraintes naturelles et anthropiques; Centre du pavage de la rue; Niveaux de terrain et du rez-de-chaussée existants; Niveau projeté de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; Niveau projeté au faîte.
		 Constructions voisines: Centre du pavage de la rue; Niveaux de terrain; Niveau de plancher du dessus dalle garage et du dessus rez-de-chaussée; Niveau au faîte.
		Les plans préliminaires d'architecture Les plans doivent présenter chacune des façades et les plans d'étage du ou des bâtiments projetés sur le terrain. Lorsque le bâtiment est soumis à la Loi dur les architectes, les plans préliminaires d'architecture doivent être réalisés par un membre du l'Ordre des architectes du Québec : Plan des élévations extérieures en couleurs et à l'échelle présentant : • La ligne du sol existant et la ligne du sol projeté afin de permettre l'évaluation du remblai et/ou déblai; • Types et proportions des matériaux de revêtement extérieur; • Toits incluant les pentes et matériaux; • Dimensions des façades et ouvertures; • Volumétrie, saillies, détails architecturaux, hauteur du bâtiment, etc. Plan de plancher type comprenant notamment : • Superficie totale de plancher;

	Ouvertures (localisation et dimensions).	
	 Matériaux de revêtement extérieurs : Échantillons et tableau des matériaux de parements proposés (type, fabricant, collection/série et couleur) : revêtement toiture, revêtement des murs extérieurs (ajouter le profilé et dimensions du déclin et/ou maçonnerie), porte/fenêtre/découpage, fascia/soffite, gardecorps/main courante/escalier. 	
	Étude de conformité au Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment : Dans le cas d'un projet d'habitation multifamiliale ou de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel, l'architecte dit soumettre une étude de conformité du Code de construction du Québec et au Code national du bâtiment, signée et scellée, afin de démontrer la conformité, tant au niveau des façades de rayonnement que de l'implantation par rapport à la sécurité incendie des bâtiments.	
	Photographie du (des) bâtiments ou du site visé et des bâtiments voisins.	
	Perspective couleur, montage photo ou représentation en trois dimensions, si requis à la bonne compréhension du projet.	
	Un plan montrant le concept d'affichage sur l'ensemble du bâtiment et le site, le cas échéant.	

NOTES IMPORTANTES

Pour toute information supplémentaire, questionnement sur les normes applicables ou rencontres de travail, le service d'urbanisme est disponible pour vous aider à cheminer lors de la conception de votre projet.

Seuls les dossiers complets seront inscrits à l'ordre du jour du comité consultatif d'urbanisme. Le respect de la date limite et de l'heure de tombée est exigé. Les dossiers incomplets seront reportés au mois suivant.

Les informations relatives aux recommandations du CCU seront transmises uniquement à la suite de l'assemblée publique du conseil municipale.

CALENDRIER DU CCU 2024

Date de dépôt des documents complets	Rencontres du comité consultatif d'urbanisme	Séances ordinaires du conseil municipal	
Vendredi	Mercredi	Lundi	
19 janvier	24 janvier	5 février	
16 février	21 février	4 mars	
15 mars	20 mars	2 avril (mardi)	
19 avril	24 avril	6 mai	
17 mai	22 mai	3 juin	
14 juin	19 juin	2 juillet (mardi)	
19 juillet	24 juillet	5 août	
16 août	21 août	3 septembre (mardi)	
20 septembre	25 septembre	7 octobre	
18 octobre	23 octobre	4 novembre	
15 novembre	20 novembre	2 décembre	
13 décembre	18 décembre	Janvier 2025	